

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### SÉANCE SPÉCIALE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 15 décembre 2014 à 18 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

#### Absence

Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2 (motivée)

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Financement du chargeur Volvo et de la chenillette incluant ses équipements (abrogation de la résolution 2014-12-4953).**
- 5) **Période de questions.**
- 6) **Séance close.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2014-12-4968

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) **Période de questions.**

Aucune.

**4) Financement du chargeur Volvo et de la chenillette incluant ses équipements (abrogation de la résolution 2014-12-4953).**

Résolution 2014-12-4969

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu :

QUE la municipalité achète de Machineries R. Thériault inc. les biens suivants : chenillette Bombardier SW48 1998, incluant un 2<sup>e</sup> épandeur usagé et un 2<sup>e</sup> ensemble de chenilles usagées, le montant à financer est des 29 039 \$;

QUE la municipalité achète d'Équipements Pinso Ltée l'équipement suivant: chargeur Volvo 2003, le montant à financer est de 31 615 \$;

QUE ces équipements seront financés à même le fonds de roulement de la municipalité sur une période de 5 ans.

Cette résolution abroge la résolution 2014-12-4953.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Période de questions.**

Aucune.

**6) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2014-12-4970

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 18 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Noël Landry  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier